

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**  
**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS**  
**DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU**  
**« AGREE »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

<b>Numéro de l'Avis</b>	: AMI n° 012/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
<b>Numéro du marché</b>	: ZR – UCM - 287039 – CS - QCBS
<b>Financement</b>	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
<b>Services de consultant</b>	: Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'audit financier, comptable et des procédures de passation des marchés du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)
<b>Date de publication</b>	: 14 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant (firme) chargé de l'audit financier, comptable et des procédures de passation des marchés du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)** ».

L'objectif de l'audit financier, comptable et des procédures de passation des marchés est d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice comptable et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet. Les états financiers, qui sont établis par l'Entité de gestion du projet sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet. L'Entité de gestion du projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

La période couverte par la mission concerne les exercices suivants :

- Mission 1 : 1<sup>ier</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Mission 2 : 1<sup>ier</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025
- Mission 3 : 1<sup>ier</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale,
- Être indépendant et faire profession habituelle de réviser les comptes,
- Être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF,

- Justifier d'une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par les Bailleurs de fonds telles que la Banque Mondiale, le PNUD, la BAD, etc,
- Justifier d'une expérience particulière dans la région et dans les pays en développement, et
- Avoir une bonne organisation technique et managériale et en proposer pour cette présente mission.

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant. Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés. Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.3 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 30 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 012/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'audit financier, comptable et des procédures de passation des marchés du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources  
Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Zimbali & Gombe River  
2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Commune de la Gombe  
Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
E-mail : [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur**

